

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos Lettre N°59 du 25/06/2009

Merci de diffuser largement cette "Lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

En 2009/2010 ...pour agir collectivement → j'y pense déjà et ... je n'oublie pas! [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Dès maintenant , syndiquez-vous pour l'année 2009/2010 : votre adhésion au SNUipp67 sera d'ores et déjà prise en compte... mais les chèques ne seront débités qu'à partir du mois d'octobre 2009... N'attendez pas !

Informations départementales

CAPD : du nouveau en attendant le mardi 30 juin !

Les documents de travail de la CAPD du 30 juin nous sont parvenus mardi dernier.

Nous avons contacté les enseignants qui nous avaient confié leur fiche de suivi syndical.

Si vous n'avez pas obtenu de poste et si vous souhaitez que le SNUipp67 suive votre dossier lors de la phase « manuelle »...vous pouvez encore télécharger la fiche de suivi syndical [ICI](#).

Voici le courrier reçu de l'IENA aujourd'hui à 10h37 :

« Compte-tenu du grand nombre d'enseignants non affectés dans le cadre du projet de 2ème phase informatisée du mouvement, j'ai demandé aux services de procéder à l'affectation manuelle des enseignants non encore affectés.

Cette procédure va conduire l'administration à faire des propositions d'affectation pour l'ensemble des postes encore vacants, sur la base des règles en usage dans le département. Ces propositions vous seront transmises le 26 en fin d'après-midi.»

Par ailleurs, je vous confirme l'excédent important du département en enseignants à la rentrée (> 100) ce qui me conduira à limiter les inévitables mutations fonctionnelles, et à accorder les demandes en instance de travail à temps partiel sur autorisation (hors 80 %) ».

Quand l'administration reprend la main ... rien ne va plus ! Nous dénonçons à nouveau les dérives vers lesquelles nous entraînent ces nouvelles modalités de mouvement qui ne permettent pas aux représentants du personnel d'assurer pleinement leurs missions de défense des intérêts des personnels. Nous serons très vigilants sur l'équité et la transparence liées à ces affectations manuelles préparées par l'administration.

N'hésitez pas à nous signaler toute situation « anormale ».

Informations nationales

Décret relatif au statut particulier du corps des professeurs des écoles

Vous trouverez [ICI](#) le décret statutaire PE dans les différentes versions :

- le décret d'origine .
- le projet de décret initial de la DGRH du Ministère.
- la version sur laquelle le CTPM a donné un avis (avec un vote contre de la FSU).

Le tableau montre les évolutions qui ont pu être apportées au projet initial de la DGRH. L'ensemble des articles y figurent, même ceux qui restent inchangés par rapport au décret d'origine. Une case vierge dans le tableau signifie qu'il n'y a eu aucun changement par rapport au décret d'origine.

Ce texte est encore susceptible de bouger, après passage en Conseil d'Etat. Nous vous tiendrons informés de toutes les évolutions dont nous aurons connaissance.

Réseau Éducation Sans Frontières: campagne de rentrée

Des arrestations de parents ont encore lieu aux abords des écoles. La période estivale, dans un contexte de mobilisation réduite, est propice à la multiplication des reconduites à la frontière.

C'est dans ce contexte, qu'il est important de poursuivre notre engagement dans les différents collectifs de RESF.

Le SNUipp participera à la campagne de rentrée « **Il y a des chaises vides que nos enfants n'oublent pas** »
[VOIR l'affiche de cette campagne.](#)